

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 4 avril 2025	N° 2025-146

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250404-lmc1107194-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025 Publié : 14/04/2025
--

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 4 avril 2025	<i>Délibération</i>
	Direction du Tourisme	N° 2025-146

Convention annuelle de partenariat 2025 entre Bordeaux Métropole et Gironde Tourisme - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

er

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole est l'autorité compétente en matière de politique touristique sur l'ensemble de l'agglomération.

er

Au 1^{er} avril 2017, le Département de la Gironde transfère la compétence tourisme à Bordeaux Métropole, sur le périmètre métropolitain. Ce domaine de compétences transférées concerne d'une part les actions menées par le département directement en matière touristique et d'autre part les actions dont la mise en œuvre est confiée à l'agence de développement touristique « Gironde Tourisme », son opérateur.

Ce dispositif est détaillé dans une convention cadre quadriennale, actuellement en vigueur, validée en Conseil de Bordeaux Métropole en date du 26 mai 2023 (délibération n° 2023/221).

Cette convention pluriannuelle 2023-2026 définit une enveloppe globale maximale de 720 000 euros correspondant à une subvention de :

- 180 000 euros pour 2023
- 180 000 euros pour 2024
- 180 000 euros pour 2025
- 180 000 euros pour 2026

Pour la mise en œuvre du programme d'actions 2025, Gironde Tourisme sollicite auprès de Bordeaux Métropole une subvention de 180 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 2 328 970 €, détaillé en annexe 2 de la convention.

À titre de comparaison, la subvention accordée à Gironde Tourisme par le Conseil Départemental de la Gironde a évolué ainsi depuis 2022 :

- 2 037 000 euros pour 2022 (réalisé)
- 1 861 000 euros pour 2023 (réalisé)
- 1 861 000 euros pour 2024 (prévu)
- 1 397 750 euros pour 2025 (prévu)

Programme prévisionnel 2025

Adopté le 12 décembre 2022 en séance plénière du Conseil départemental, le Document d'Orientations Tourisme et Loisirs a défini trois grandes orientations pour 2023-2028 :

- accélérer les transitions vers un tourisme éco-responsable,
- agir pour un tourisme solidaire et accessible à tous,
- renforcer les solidarités territoriales par la structuration des filières.

La volonté politique du Département n'est plus d'être à la recherche exclusive « du plus de touristes » mais « d'accueillir mieux les différentes clientèles », avec une répartition plus équilibrée au niveau de l'ensemble du territoire girondin et un engagement sur un tourisme à l'année.

Gironde Tourisme apporte son soutien aux différentes filières et aux acteurs locaux et professionnels, à travers la structuration d'une offre plus responsable et respectueuse de l'environnement et garante d'un accueil de qualité. De même, cette feuille de route a pour objectif de mieux prendre en compte la clientèle locale dans la variété de ses pratiques, dans une dimension inclusive et solidaire.

Le plan d'actions 2025 de Gironde Tourisme est détaillé en annexe 1 de la convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales

VU l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé

VU la délibération n°2023/221 du 26 mai 2023, autorisant la signature d'une Convention cadre quadriennale entre Bordeaux Métropole et Gironde Tourisme pour les exercices 2023, 2024, 2025 et 2026,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE les missions menées par Gironde Tourisme participent à la politique touristique de notre Établissement public.

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention annuelle 2025 ci-annexée,

Article 2 : d'attribuer à Gironde Tourisme une subvention de 180 000 euros au titre de l'année 2025,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65 - article 65748 - fonction 61

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BLOCH

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------